Formulaire de demande de prise de rendez-vous pour un diagnostic d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente de bien immobilier.

Document à compléter et retourner par mail ou courrier au service Assainissement Non Collectif :
CCEPPG - Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan
Espace Germain Aubert, 17 A Rue de Tourville, 84600 Valréas - ☎ 04.90.35.01.52. - @ spanc@cceppg.fr

Avant toute demande d'intervention du SPANC, veuillez-vous rapprocher de votre Mairie ou du syndicat RIVAVI pour les communes de Richerenches, Visan et Valréas, afin de vous assurer que le bien immobilier n'est pas raccordable à l'assainissement collectif.

A réception de ce document dûment complété, notre prestataire prendra contact avec la personne désignée, pour convenir d'un rendez-vous sur site.

Engagement/Attestation

Je soussigné : ……

➲ M'ENGAGE à être présent le jour du contrôle ou à être représenté par une personne dûment habilitée

➲ M'ENGAGE à rendre accessibles le jour du contrôle, tous les regards, couvercles, tampons et ouvertures des dispositifs d'assainissement non collectif (fosse toutes eaux, fosse septique, bacs à graisses, regard de collecte, épandage, puits d'infiltration….) afin de permettre au contrôleur du SPANC d'accéder à l'ensemble des dispositifs (les regards devront être dégagés, accessibles, ouverts, non enterrés et non scellés) ;

➲ M'ENGAGE à rassembler tous les documents relatifs à mon installation (factures, permis de construire, plan de masse, étude de sol, vidanges…) et à fournir tout document jugé utile par le contrôleur du SPANC,

➲ M'ENGAGE à payer la redevance du contrôle à réception de l'avis des sommes à payer, adressé directement par le Service de gestion comptable (SGC) de Vaison la Romaine à l'adresse indiquée dans la rubrique Coordonnées de Facturation – page 4. Tarifs de contrôle fixés par Délibération du Conseil Communautaire.

➲ PREND NOTE que les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la CCEPPG pour la gestion administrative des visites et la facturation et seront transmises à la société **prestataire Preleveo – Groupe Ares** Contrôles, ainsi qu'au Service de gestion comptable de Vaison la Romaine. Ces informations seront conservées pendant la durée légales puis détruites réglementairement. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la CCEPPG.

➲ **AFFIRME sincère, exacte et véritable la présente déclaration.**

Fait à : **Le :**
Nom Prénom :

Avril 2026

- **Informations relatives au bien qui doit être contrôlé :**

Adresse : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

Références cadastrales : Section(s) et numéro(s) de parcelle(s) de l'habitation ……..

Usage du bien

☐ Usage domestique Nombre d'équivalent habitants : ……..

☐ Bien destiné à la location saisonnière - Nombre de locataires accueillis sur l'année : ……..

- **Propriétaire (vendeur) ou gérant de l'indivision :**

Propriétaire 1 :

☐ Monsieur ☐ Mme Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

Date de naissance : ……/……/…….. Ville et Pays de naissance : ……
(Mentions obligatoires pour l'instruction du dossier)

Téléphone : …… Adresse mail : ……@……

Propriétaire 2 :

☐ Monsieur ☐ Mme Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

Date de naissance : ……/……/…….. Ville et Pays de naissance : ……
(Mentions obligatoires pour l'instruction du dossier)

Téléphone : …… Adresse mail : ……@……

Si le vendeur est une personne morale :

Raison sociale : ……

N° de SIREN / SIRET : ……

Téléphone : …… Adresse mail : ……@……

Adresse : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

- **Coordonnées de Facturation**

L'avis des sommes à payer (facture du contrôle) émis par la CCEPPG au nom du propriétaire, doit être adressé par le Service de gestion comptable de Vaison la Romaine à l'adresse suivante :

☐ Du propriétaire 1 ☐ Du propriétaire 2 ☐ de la Personne morale ☐ Autre

Si Autre, précisez :

Nom :…… Prénom : ……

Date de naissance : ……/……/…… Ville et Pays de naissance……

(Mentions obligatoires pour l'instruction du dossier)

Adresse : ……

……

Code postal : …… Commune : ……

Tél. portable : …… Adresse mail : ……@……

A noter que vous recevrez le rapport par voie électronique. Toutefois, si vous souhaitez le recevoir par voie postale, veuillez cocher cette case : ☐

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a imposé aux communes de créer un service public d'assainissement non collectif. Ce service a pour mission d'assurer, le recensement et le diagnostic technique des installations d'assainissement non collectif (fosse septique, épandage, filtre, etc.), ainsi que la vérification périodique de leur bon fonctionnement et de leur entretien. L'objectif est de s'assurer que chaque ouvrage n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique et qu'il ne porte ainsi pas atteinte à la santé et à la salubrité publique.

L'article L. 1331-1-1 du Code de la santé publique précise que les propriétaires vendeurs doivent obligatoirement fournir un rapport émis par le Service Public d'Assainissement Non collectif, datant de moins de 3 ans, à signature de l'acte de vente. La non-conformité du dispositif n'est pas un obstacle à la vente. En revanche, l'acheteur dispose d'un délai de 1 année afin de réhabiliter le dispositif.

Tarifs fixés par délibération 2026-24 du conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

- **<u>Diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif inférieur à 20 équivalents habitants</u>**

 - Contrôle de projet de conception des installations : 180 €
 - Contrôle de la bonne exécution des travaux : 90 €
 ➲ Soit parcours Conception / exécution de travaux : 270 €
 - *Seconde étude de dossier de conception suite à un changement de filière : 162 €*
 - *Second contrôle de la bonne exécution des travaux (intervient seulement si l'exécution des travaux a été réputée non conforme à 2 reprises) : 90 €*
 - Diagnostic d'entretien et de bon fonctionnement des installations existants : 150 €
 - Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière : 300 €
 Seconde étude de dossier vente immobilière en raison d'un dépassement de délai de validité inférieur à 3 mois : 150 €
 - Diagnostic d'entretien et de bon fonctionnement des installations existantes dans le cadre d'une campagne de contrôle : 150 €

- **<u>Diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif supérieures à 20 équivalents habitants ou cas particuliers entrainant une production d'effluents particulière</u>**

 - Contrôle de projet de conception des installations : 360 €
 - Contrôle de la bonne exécution des travaux : 180 €
 ➲ Soit parcours Conception / exécution de travaux : 540 €
 - *Second contrôle de la bonne exécution des travaux (intervient seulement si l'exécution des travaux a été réputée non conforme à 2 reprises) : 300 €*
 - *Seconde étude de dossier de conception suite à un changement de filière : 280 €*
 - Diagnostic d'entretien et de bon fonctionnement des installations existants : 300 €
 - Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière : 600 €
 Seconde étude de dossier vente immobilière en raison d'un dépassement de délai de validité inférieur à 3 mois - Déplacement sur site inclus : 300 €
 - Diagnostic d'entretien et de bon fonctionnement des installations existantes dans le cadre d'une campagne de contrôle : 300 €

A noter que les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par délibération du conseil communautaire. Dans ce cas, les tarifs révisés seraient appliqués.